

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant VALLEY VIEW KIDS CARE INC.		Date d'inspection Le 17 juillet 2026
Nom de l'établissement Les Amis de Madi 1 (2022)		Numéro de permis 2010925
Adresse 335 rue Chapel Grand-Sault/Grand Falls NB E3Z 2M5		Numéro de téléphone (506) 582-5437
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 58	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Geneviève Abud	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	05 juin 2026	16 juin 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme. Des cadres photos ont été ajoutés dans les locaux afin de documenter les activités faits.			

Commentaires généraux
Une inspection de suivi a été effectuée. Aucune visite sur place n'a eu lieu; par conséquent, le ratio n'a pas été vérifié. La lacune relevée lors de l'inspection précédente a maintenant été corrigée. Des cadres électroniques ont été installés dans les locaux afin d'afficher des photos des activités réalisées au cours de la semaine. Les éducatrices ont complété les heures de développement professionnel requises. La garderie respecte désormais les exigences de la Loi sur les services à la petite enfance. Le renouvellement du permis est recommandé.

original signé par
Geneviève Abud

Signature Personnel, Service de garderie éducative

17 juillet 2026

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"